



Photo : © Pierre Antoine

# 2017

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

# SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALES DU SERVICE	p4
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017	p7
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	p14
I. La collecte en porte-à-porte	p14
a. Dispositif de pré-collecte et de collecte	p14
b. Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte	p15
II. La collecte en apport volontaire	p16
III. Le réseau des déchèteries	P17
IV. Tonnages des déchets collectés sur le Territoire	P19
ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	p23
LES INDICATEURS FINANCIERS	p27
LES PERSPECTIVES	p35
ANNEXES	p36

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** est désormais compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de 16 communes de son territoire.

L'établissement exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) des 16 communes soit 284 980 habitants (INSEE 2015). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne porte que sur les 11 communes desservies directement par GPSEA, les données des 5 autres seront intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmis au Conseil de Territoire ultérieurement.

Au cours de cette année de transition, Grand Paris Sud Est Avenir s'est attaché à organiser la prestation de collecte et de traitement sur l'ensemble de son territoire et à poursuivre les actions initiées par les anciennes intercommunalités comme les Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) ou encore les Plans d'Amélioration de la Collecte (PAC).

## UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE

Grand Paris Sud Est Avenir est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne qui avaient la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » jusqu'à fin 2015. Cette compétence, « Gestion des déchets ménagers et assimilés » pleine et entière, a été transférée au nouveau Territoire dès sa création. Tous les contrats de prestations de service qui liaient les anciennes intercommunalités et communes sont également transférés, impliquant ainsi, un exercice sectorisé de la compétence.

C'est pourquoi ce rapport d'activités présente des éléments secteur par secteur selon le découpage suivant :

- Secteur Plaine centrale pour les villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes ;
- Secteur Haut Val-de-Marne pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, la Queue-en-Brie, le Plessis-Tréville et Sucy-en-Brie ;
- La ville de Bonneuil-sur-Marne qui dispose elle aussi d'un contrat spécifique.

S'agissant des communes du Plateau Briard, collectées par le SIVOM, elles sont intégrées au rapport d'activité du syndicat.

### [Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir desservi directement](#)

## 11 communes

Alfortville  
Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Chennevières-sur-Marne  
Créteil  
La Queue-en-Brie  
Le Plessis-Tréville  
Limeil-Brévannes  
Noisieu  
Ormesson-sur-Marne  
Sucy-en-Brie

## 284 980 habitants

Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes. Elles sont de fait intégrées dans le rapport d'activité du syndicat et ne figurent donc pas dans celui de GPSEA.

## LA MISSION CONFIEE AU TERRITOIRE

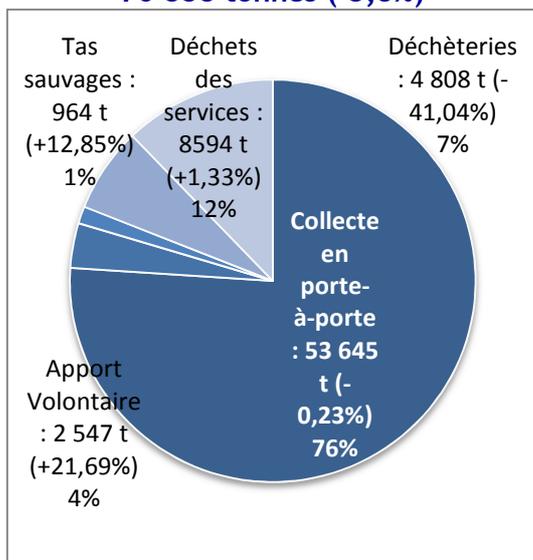
### Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri et valorisation des déchets recyclables
- Prévention des déchets
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Gestion des déchèteries

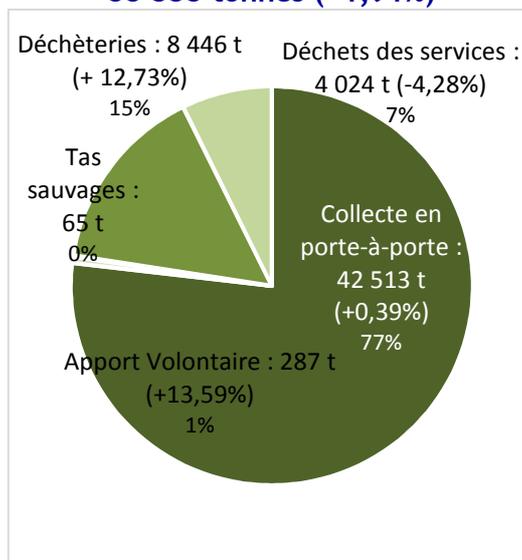
## LES CHIFFRES CLES

### Collectés en 2017 (tous déchets confondus) : 132 051 tonnes

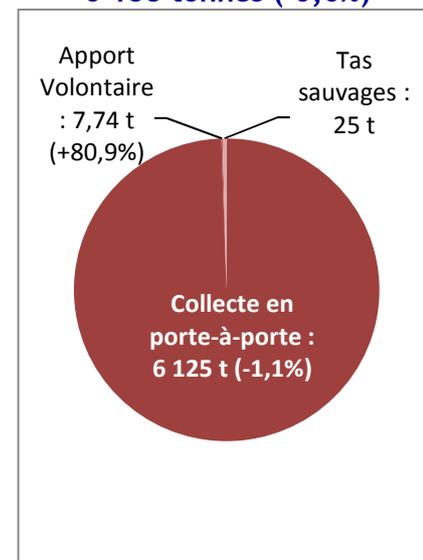
#### Secteur Plaine Centrale 70 558 tonnes (-3,8%)



#### Secteur Haut Val-de-Marne 55 335 tonnes (+1,91%)



#### Secteur Bonneuil-sur-Marne 6 158 tonnes (-0,6%)



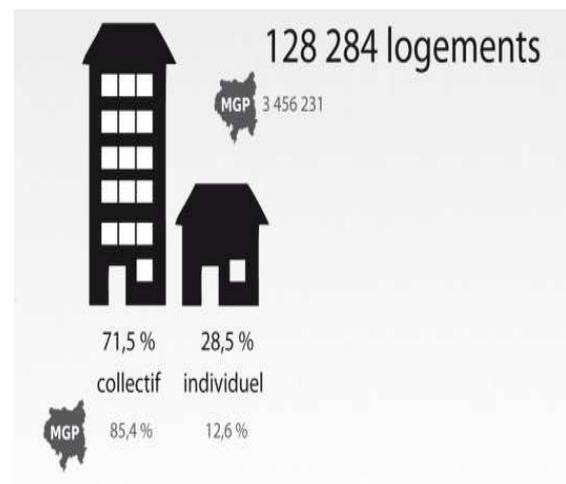
(+x%) : variation 2016/2017

**105 125 tonnes** collectés en porte-à-porte  
dont **2 842 tonnes** en apport volontaire  
**13 254 tonnes** de déchets collectés en déchèterie  
**12 618 tonnes** issues des services municipaux et territoriaux

Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et de zones plus résidentielles à l'Est, ce qui, en matière de collecte des déchets, n'est pas neutre surtout pour les fréquences de collecte.

En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Sur l'ensemble du territoire, on enregistre 71,5% d'habitat collectif contre 28,5% d'habitat individuel avec de fortes disparités où le taux d'habitat collectif culmine à 74% pour le secteur Plaine Centrale et monte jusqu'à 78% à Bonneuil-sur-Marne contre 51,3% sur le secteur Haut Val-de-Marne.



## Collecte en porte-à-porte\*

Performance de tri de GPSEA : 59 kg/hab. contre 57,5 kg/hab en 2016  
(moyenne régionale : 54 kg/hab.)

### Secteur Plaine centrale

	Tonnages 2017	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	41 099	73%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	9 478	17%
<i>Déchets végétaux</i>	1 960	3%
<i>Encombrants</i>	3 656	7%

### Secteur Haut Val-de-Marne

	Tonnages 2017	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	26 608	63%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	6 746	16%
<i>Déchets végétaux</i>	6 030	14%
<i>Encombrants</i>	3 019	7%

### Ville de Bonneuil-sur-Marne

	Tonnages 2017	Fraction
<i>Déchets ménagers résiduels</i>	4 694	77%
<i>Recyclables (Emballages, papiers-journaux-magazines, verre)</i>	583	10%
<i>Déchets végétaux</i>	250	4%
<i>Encombrants</i>	598	10%

\*y compris par apport volontaire

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017



### ▪ Secteur Plaine centrale

#### Implantation de conteneurs enterrés : poursuite des opérations des programmes déjà validés

Le Territoire a poursuivi l'installation de conteneurs enterrés. Ces bornes sont constituées d'une cuve enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. En 2017, 4 opérations ont été menées dans les quartiers du Palais, de Gizeh et de Petit Pré-Sablères à Créteil. Avec ces 51 conteneurs supplémentaires, le parc compte dorénavant 266 conteneurs.

Ce dispositif présente au moins trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur = 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes inhérents à la collecte (moins de rotations de camions-bennes = moins de nuisances sonores et de pollution atmosphérique par exemple). Les locaux de propreté intérieurs libérés, peuvent être réaffectés à d'autres fonctions tels que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

Depuis 2013, date de lancement du dispositif, le bilan est unanimement salué par les usagers et les gestionnaires d'immeubles.



#### Mise en place de benne pour le mobilier à la déchèterie d'Alfortville

GPSEA a contractualisé avec Eco-Mobilier, éco-organisme agréé pour la gestion opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et ce en vue d'améliorer le tri et la valorisation des DEA. Le mobilier domestique se définit comme l'ensemble des meubles en fin de vie et des pièces dont ils sont constitués. Ce qui représentent chaque année en France, 1,3 million de tonnes de déchets dont plus de la moitié sont déposés dans les déchèteries. Ces bennes ont donc pour objectif d'atteindre 80% de valorisation, dont 45% par recyclage ou réutilisation des DEA.

Après étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil de celles-ci, Eco-Mobilier a mis en place en janvier 2017 une benne dédiée sur la déchèterie d'Alfortville. Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, sont ensuite recyclés. L'intérêt social et environnemental est évident : en moyenne, une famille de 4 personnes jette près de 80 kg de mobiliers par an.

#### Adhésion à la filière EcoDDS pour les déchets dangereux des ménages

Les trois déchèteries (Alfortville, Créteil et Limeil) ont été équipées, en mars 2017, pour l'accueil et l'évacuation des déchets dangereux des ménages, gérés par l'éco-organisme EcoDDS.

## Compostage domestique

Dès 2011, avant même le lancement du Programme Local de Prévention, Plaine centrale avait engagé un programme d'incitation à la pratique du compostage. L'intérêt de cette action est en effet double : écologique d'abord car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée.

20 à 30% du contenu des poubelles peut être valorisé sous forme de compost. Ainsi, pour favoriser cette pratique, la Collectivité distribue aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique contre une participation de 15 € ou 19 €. La distribution de ces composteurs est assurée lors d'une séance de formation sur la pratique du compostage en présence d'un maître composteur.

Sur les années 2012 à 2017, près de 550 composteurs individuels ont été installés sur le territoire de Plaine centrale. Par ailleurs, 5 résidences supplémentaires ont été équipées en composteurs collectifs complétant le dispositif à 15 sites, ainsi que 4 établissements scolaires, 2 jardins familiaux, 1 crèche et 1 MPT. Par ailleurs, 17 écoles disposent de composteurs pour les déchets alimentaires, à titre expérimentale. Leur utilisation implique les agents chargés de la restauration scolaire, qui ont été accompagnés par l'entreprise DM Compost, et les élèves, qui participent au tri des restes de repas. Des sensibilisations au compost et au gaspillage alimentaire ont été proposées aux établissements scolaires concernés.

## Communication auprès des usagers

Cette communication / sensibilisation est assurée selon trois axes majeurs

### La gestion de proximité

Elle est assurée grâce à :

- la mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro vert gratuit (0.800.138.391)
- des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de dotation et de maintenance du parc de bacs
- la parution d'articles dans le bulletin communautaire et les bulletins municipaux ;
- l'édition des calendriers annuels de colle synthétisant tous les secteurs de colle spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres sur les 3 villes décembre.

### Les animations et actions pédagogiques

Grand Paris Sud Est Avenir prend en charge tout au long de l'année scolaire les interventions de l'association Savoir Apprendre pendant le temps scolaire. 28 classes ont été concernées pour l'année scolaire 2016/2017 sur 3 villes : Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes.

### La semaine européenne du développement durable

Plaine centrale participe, depuis 7 ans, à la semaine européenne du développement durable. En 2017, la semaine du développement durable s'est déroulée du 30 mai au 5 juin sur le thème : « Notre territoire pour le climat » avec un programme d'initiatives et de visites.

**TERRITOIRE DURABLE ! du Développement Durable 2017**

**OUTIL NUMÉRIQUE : « Notre territoire pour le climat »**  
Devenez acteur du changement et valorisez toutes vos actions en faveur de la planète !  
[www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)

**PARCOURS GRATUITS**

**Jeudi 22 mai**  
**Grand en forêt de Notre-Dame de 14h à 17h**  
Profitez d'une balade en nature tout en bénéficiant des explications de l'Office National des Forêts sur la gestion forestière.  
\* Inscription obligatoire auprès de la Fondation de Sévigny - 01 48 75 54 37

**Mardi 30 mai**  
**Parcours de 14h30 à 17h30 : La nature au cœur des quartiers de Boisjoly-Saint-Léger et de Sully-en-Brie**  
Par le CAUE 94 et en partenariat avec les acteurs locaux.  
\* Inscription obligatoire : 01 48 52 55 20

**Vendredi 2 juin**  
**Parcours de 14h30 à 17h30 : De la forêt Notre-Dame au Bois Saint-Martin, les paysages de la Queux-en-Brie et de Plessis-Trévise**  
Par le CAUE 94 et en partenariat avec les acteurs locaux.  
\* Inscription obligatoire : 01 41 94 30 06 ou [dev@devdse.fr](mailto:dev@devdse.fr)

**Samedi 3 juin**  
**Parcours de 14h30 à 17h30 : De la forêt Notre-Dame au Bois Saint-Martin, les paysages de la Queux-en-Brie et de Plessis-Trévise**  
Par le CAUE 94 et en partenariat avec les acteurs locaux.  
\* Inscription obligatoire : 01 41 94 30 06 ou [dev@devdse.fr](mailto:dev@devdse.fr)

**Dimanche 4 juin**  
**Convergence Francilienne en partenariat avec les associations locales**  
Convergence itinéraire à l'Esplanade des Francilien (P+R) au mail blanc et un pique-nique.  
\* Inscription obligatoire : 01 48 52 55 20

**Vendredi 9 juin**  
**Parcours de 14h30 à 17h30 : La nature, la Marne, le Béc du Canard et le Morbras**  
Les paysages de la Marne et du Morbras, aux abords du Parc de Bannoisi-sur-Marne, du Béc du Canard à l'US de Créteil. Par le CAUE 94 et en partenariat avec les acteurs locaux.  
\* Inscription obligatoire : 01 41 94 30 06 ou [dev@devdse.fr](mailto:dev@devdse.fr)

**Samedi 10 juin**  
**Visite du Morbras à 9h30**  
Par le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Dans le cadre du Plan Bleu, échangez sur les enjeux de l'eau et de la biodiversité et sur vos idées pour améliorer notre cadre de vie.  
\* Inscription obligatoire : 01 41 94 30 06 ou [dev@devdse.fr](mailto:dev@devdse.fr)

**Mardi 13 juin**  
**Visite de milieux humides et mares forestières de 14h à 17h**  
Avec l'Office National des Forêts, venez arpenter la forêt de Notre-Dame en découvrant ces milieux particuliers et sa mare pédagogique.  
\* Inscription obligatoire auprès de la Fondation de Sévigny - 01 48 75 54 37

**Grand Paris Sud Est Avenir Animations Semaine Européenne**

## ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

### Optimisation du marché en avril 2017

Afin d'optimiser la collecte des déchets ménagers, une nouvelle organisation a été mise en place le 4 avril 2016. Elle a eu pour objectif d'optimiser les moyens en ajustant les fréquences et les jours de collecte, d'améliorer la qualité du service grâce à la fidélisation du personnel de collecte sur un même secteur tout en ajustant la collecte aux besoins réels des riverains.

Parmi les changements significatifs, la collecte du bac bordaux (ordures ménagères) se fait désormais une fois par semaine (pour le secteur pavillonnaire), la collecte du verre passe à une fois tous les 15 jours et la collecte des déchets végétaux est effective toute l'année (fréquence réduite durant la période hivernale).

D'un point de vue environnemental, la réorganisation des collectes permet une économie d'environ 40 000 km par an, soit plus de 80 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> de rejets évités. D'un point de vue économique, cette nouvelle organisation engendre une économie de près de 300 000 euros par an.

### Plan local de Prévention des déchets

La prévention des déchets initiée dès 2012 avec le lancement du compostage domestique a été formalisée en 2015 avec la signature d'une convention de soutien signée avec le Conseil régional d'Ile de France pour la mise en place du plan local de prévention des déchets de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne.

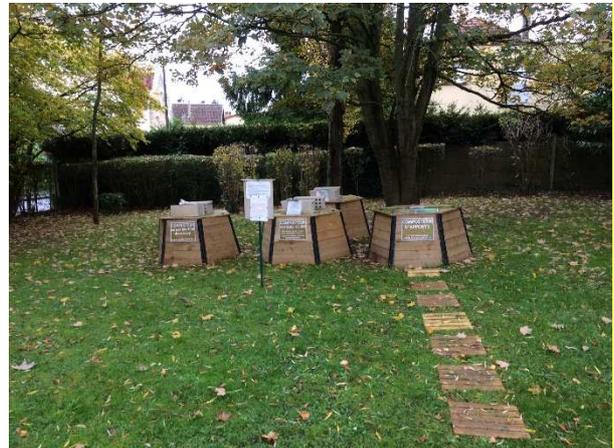
Une harmonisation des actions entre les différents secteurs du nouveau territoire est en cours. Toutefois, plusieurs actions ont été poursuivies en 2017.

#### Compostage domestique

En 2017, 64 composteurs ont été vendus aux résidents du secteur Haut Val de Marne. Lors de la vente du composteur, l'acquéreur reçoit une explication sur le compost : où placer le composteur, que mettre dans le composteur, que faire des différents composts obtenus.

#### Compostage collectif en pied d'immeuble

En 2017, le maître composteur a continué son accompagnement sur les deux résidences équipées en 2016, sans déploiement supplémentaire sur d'autres résidences.



### Contrat avec Eco-mobilier

GPSEA a contractualisé avec Eco-Mobilier, éco-organisme agréé pour la gestion opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et ce en vue d'améliorer le tri et la valorisation des DEA. Le mobilier domestique se définit comme l'ensemble des meubles en fin de vie et des pièces dont ils sont constitués. Ce qui représentent chaque année en France, 1,3 million de tonnes de déchets dont plus de la moitié sont déposés dans les déchèteries. Ces bennes ont donc pour objectif d'atteindre 80% de valorisation, dont 45% par recyclage ou réutilisation des DEA.

Après étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil de celles-ci, Eco-Mobilier a mis en place en janvier 2017 une benne dédiée sur la déchèterie de Sucy-en-Brie. De la même façon, en octobre 2017, c'est la déchèterie de La Queue-en-Brie qui a pu être équipée.

Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, sont ensuite recyclés. L'intérêt social et environnemental est évident : en moyenne, une famille de 4 personnes jette près de 80 kg de mobiliers par an.

## Animations par les ambassadeurs du tri

### Action dans les écoles, collèges et lycées

Les Ambassadeurs du tri sont intervenus en milieu scolaire au courant du 1<sup>er</sup> semestre (avant transfert de la compétence à la Direction du Développement Durable de GPSEA) pour expliquer le tri et la prévention des déchets. 354 élèves, répartis comme suit, ont été sensibilisés.

Niveau	Nombre de groupe	Nombre d'élèves sensibilisés
Lycée	3	84
Collège	0	0
Elémentaire	4	129
Maternelle	12	141

### Actions menées par les ambassadeurs du tri sur le terrain.

Sur demande, les ambassadeurs du tri sont intervenus lors d'animations :

- Organisées par les services Périscolaires pour 3 groupes de jeunes,
- Festival Nature en Fêtes sur la ville de Chennevières-sur-Marne ;
- Au Point d'Information et Conseils Seniors (PICS) de Sucy-en-Brie ;
- Avec les 80 travailleurs de l'ESAT Les Ateliers de Chennevières.

Dans le cadre de leur travail quotidien, les ambassadeurs sensibilisent les riverains sur la qualité du tri et la prévention des déchets (porte à porte et téléphone). Ils contrôlent également les prestations de collecte de l'entreprise.



## ▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

### Renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets ménagers

Depuis le 15 avril 2017, un nouveau marché de collecte a été attribué à la société Véolia Otus pour le ramassage des déchets résiduels, des emballages et papier journaux magazines en mélanges, du verre, des déchets végétaux, des encombrants en porte à porte, et des déchets ménagers spéciaux en points d'apport volontaire.

Ce nouveau marché prévoit notamment la modification des horaires de collecte dans les secteurs collectifs en passant du matin à l'après-midi pour permettre une présentation des bacs le même matin à partir du mois de juin 2017.

L'accent est mis également sur la volonté d'utiliser des véhicules propres fonctionnant au GNV.

Le marché pour le tri/valorisation des emballages et papier journaux magazines, du verre et des déchets végétaux a été attribué à la société Suez.

Les emballages sont dorénavant acheminés sur le nouveau centre de tri de Limeil-Brevannes totalement détruit et reconstruit pour moderniser et améliorer ses capacités de tri. Le centre de tri a également été conçu pour accueillir le public et effectuer des visites guidées.

## ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- des ménages
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés,...)
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, ... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers qui comprennent les emballages collectés dans le bac jaune et le bac vert donc recyclables, et les déchets résiduels qui sont acheminés sur l'unité de valorisation énergétique de Créteil.
- Les occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les papiers/cartons, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

### I - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets végétaux.

#### a) Dispositif de pré-collecte et de collecte

##### ▪ Secteur Plaine centrale

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi, pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, le secteur Plaine centrale fournit gratuitement les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers. Le parc de bacs est détenu par la société TEMACO assurant une prestation de location-maintenance-entretien. Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :

Bacs (en volume installé)	2016 (en m <sup>3</sup> )	2017 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	9 142	9 271
Emballages	4 804	4 876
Verre	1 803	1 793
Total collecte sélective	6 607	6 670
<b>Total</b>	<b>15 749</b>	<b>15 941</b>

Pour l'année 2017, **près de 16 000 m<sup>3</sup>** sont mis à disposition sur le secteur Plaine centrale pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs. Chaque année, une dotation en sacs plastiques (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est réalisée en porte-à-porte. Lors de la collecte, les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers.

- Secteur Haut Val-de-Marne

Sur ce secteur, la livraison et la maintenance des bacs sont assurées en régie. Les interventions sont réalisées aussi bien sur appel des riverains que sur diagnostic des agents, directement sur place.

Bacs (en volume installé)	2016 (en m <sup>3</sup> )	2017 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	6 755	7 160
Emballages	3 101	3 393
Verre	695	746
Total collecte sélective	3 796	4 139
Déchets verts	1 850	2 002
<b>Total</b>	<b>12 401</b>	<b>13 301</b>

Il convient de préciser qu'en 2016, les demandes de bacs avaient été très importantes en raison de la baisse de fréquence de collecte en porte à porte. En 2017, les demandes ont retrouvé un niveau plus standard.

## ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

La ville de Bonneuil a été intégrée au contrat de fourniture de bacs détenu par TEMACO en fin d'année 2016.

Bacs (en volume fourni)	2016 (en m <sup>3</sup> )	2017 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	32	102
Emballages/papiers-journaux-magazines	16	33
Verre	4	10
Déchets végétaux	3	3
Total collecte sélective	23	47
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>149</b>

L'arrêt de la fourniture des bacs par la régie de la ville de Bonneuil en cours d'année 2016 et la livraison de nouveaux immeubles dans la ZAC Césaire, République et sur l'avenue de Boissy explique une différence notable de fourniture entre 2016 et 2017.

## b) Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte

### ■ Secteur Plaine centrale

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% pop. desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SUEZ	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat	93,1%
		C2	Conteneurs enterrés opercule grenat	6,9%
Verre	Prestataire SUEZ	C0,5	Bacs vert	93,1%
		collecte mensuelle	Conteneurs enterrés opercule vert	6,9%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SUEZ	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	93,1%
		C1	Conteneurs enterrés opercule jaune	6,9%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SUEZ	C2	Bacs à couvercles grenat et jaune	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SUEZ	C1 du 15 mars au 15 déc.	En sacs et fagots	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SUEZ	collecte mensuelle	En tas sur la voie publique	100%

$C_x = x$  collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h. Avec 24 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 261 009 km en 2017 contre 264 681 km en 2016.

- Secteur Haut Val-de-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Sepur	C1	Bac gris à couvercle bordeaux	48%
		C2		13%
		C3		32%
		C5		7%
Emballages	Prestataire Sepur	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%
Verre	Prestataire Sepur	C0.5	Caissette et bac gris à couvercle vert	100%
Déchets verts	Prestataire Sepur	C1 de mi-mars à mi-décembre C0,5 de mi-décembre à mi-mars Collecte à partir de 14 heures	Sacs et bacs gris à couvercle beige	61%
Encombrants	Prestataire Sepur	M1	/	93%
		M2	/	7%

$C_x$  = x collectes hebdomadaires

$M_y$  = y collectes mensuelles

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h. La société SEPUR collecte l'ensemble des déchets ménagers et assimilés avec des véhicules de type poids lourds dont le gabarit est adapté aux secteurs et aux flux collectés.

Pour ce qui est du verre, initialement collecté en bennes bi compartimentées (un véhicule avec deux compartiments distincts : verre et emballages), il est maintenant collecté avec des bennes mono-flux gravitaires. Ceci a permis d'augmenter la quantité collectée (diminution du mélange des flux) tout en améliorant la qualité.

## ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte jusqu'au 15 avril 2017	Nouvelle Fréquence de collecte à partir du 15 avril 2017	Secteur	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire VEOLIA OTUS	C3 le matin	C3 <b>l'après-midi à partir du 1er juin</b>	Collectif	Bac à couvercle grenat
		C2 le matin	C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux magazines	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin	<b>C2</b> <b>l'après-midi à partir du 1er juin</b>	Collectif	Bac à couvercle jaune
		C1 le matin	C1 Le matin	Pavillonnaire	
Verre	Prestataire VEOLIA OTUS	C0,5 le matin	<b>C0,5</b> <b>l'après-midi à partir du 1er juin</b>	Collectif	Bac à couvercle vert
			C0,5 le matin	Pavillonnaire	
Déchets verts	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin Du 15 mars au 30 novembre + Collecte des sapins le 11 janvier 2017	C1 le matin <b>Du 15 mars au 15 décembre</b> + Collecte des sapins le 11 janvier 2017	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert + fagots
Encombrants	Prestataire VEOLIA OTUS	M1 L'après-midi	M1 L'après-midi	Collectif et pavillonnaire	En tas sur la voie publique

$C_x$  = x collectes hebdomadaires

$M_y$  = y collectes mensuelles

## II - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

### ■ Secteur Plaine centrale

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les ordures ménagères ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes. En 2017, 4 opérations ont été réalisées avec l'ajout de 51 bornes supplémentaires, portant à 266 le nombre de bornes (tous flux confondus).

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Depuis 2015, 9 conteneurs enterrés pour le verre ont été implantés sur la commune de Sucy-en-Brie, complétant ainsi le parc en place (39 conteneurs aérien). Les bornes sont collectées 2 fois par mois pour le verre et une fois par mois pour le papier.

Par ailleurs, un service de collecte par apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles,...) est maintenu dans les 5 villes qui ne disposent pas de déchèterie (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, Noisau, Ormesson-sur-Marne). Ce service est offert entre 1 à 3 fois par mois selon les villes.

### ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Sur la ville, seuls les déchets ménagers spéciaux sont collectés en apport volontaire via un véhicule stationné 2 fois par mois sur deux sites différents.

### III - LE RESEAU DES DECHETERIES

#### ■ Secteur Plaine centrale

Sous réserve de respecter les volumes autorisés (3 fois 1m<sup>3</sup> par semaine), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites communautaires (Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes). En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par le règlement d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005.

L'exploitation des sites est confiée à la société Suez pour l'accueil du public et la gestion des déchets (tri et évacuation). Certains types de déchets sont pris en charge directement par des éco-organismes tels les DEEE, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, et depuis 2017 : les déchets d'ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Alfortville et une partie des déchets toxiques (DDM) sur les 3 sites.

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation /élimination	2016	2017	Evolution 2016/2017	Ratios 2017 <sup>1</sup>	Données Ile-de-France 2013 (ORDIF**)	Données France 2009 (ADEME)
<b>Total déchets déposés en déchèteries</b>		<b>8 155 t</b>	<b>4 808 t</b>	<b>-41%</b>	<b>28 kg/hab</b>	<b>67 kg/hab</b>	<b>181 kg/hab</b>
<i>dont déchets végétaux</i>	Compostage	308 t	220 t	-29%	1,4 kg/hab	10,0 kg/hab	55,0 kg/hab
<i>dont gravats</i>	Centre d'enfouissement	2 418 t	1 576 t	-35%	9,8 kg/hab	21,0 kg/hab	51,3 kg/hab
<i>dont bois</i>	Recyclage	1 000 t	625 t	-38%	3,9 kg/hab	4,0 kg/hab	25,7 kg/hab
<i>dont ferrailles</i>	Recyclage	177 t	136 t	-23%	0,8 kg/hab	1,0 kg/hab	
<i>dont cartons (compacteurs)</i>	Recyclage	138 t	71 t	-48%	0,4 kg/hab	1,0 kg/hab	
<i>dont DEA</i>	Recyclage	0 t	229 t			--	--
<i>dont DEEE</i>	Recyclage	121 t	109 t	-10%	0,7 kg/hab	1,0 kg/hab	3,7 kg/hab
<i>dont non valorisables et déclassés (DIB)</i>	Centre d'enfouissement	3 882 t	1 748 t	-55%	10,9 kg/hab	28,0 kg/hab	44,0 kg/hab
<i>dont déchets toxiques (DDM)</i>	Elimination	85 t	64 t	-25%	0,4 kg/hab	1,0 kg/hab	1,8 kg/hab
<i>Huile moteur</i>	Elimination	7,3 t	6,6 t	-10%	--	--	--
<i>Piles</i>	Recyclage	1,2 t	0,6 t	-49%	--	--	--
<i>Tubes Lampes</i>	Recyclage	0,47 t	0,43 t	-7%	--	--	--
<i>DASRI</i>	Valorisation énergétique	0,08 t	0,08 t	0%	--	--	--
<i>Pneumatiques</i>	Recyclage	16 t	22 t	36%	--	--	--

<sup>1</sup> Il convient de préciser des écarts peuvent être constatés par rapport aux données du rapport 2016 en raison du mode de calcul (population municipale retenue en 2017 conformément au décret n° 2015-1827 contre population double compte en 2016)

Les dépôts en déchèteries sur l'année 2017 ont fortement diminué par rapport à l'exercice précédent (-41%). La mise en place d'un nouveau mode de gestion depuis le mois de juin 2016 avec un contrat d'exploitation avec la société Suez et la mise en place en début d'année 2017 de nouvelles filières de reprise (éco-organisme) pour les meubles et les déchets dangereux permet de améliorer davantage la valorisation de ces déchets, une diminution importante des tonnages liée à une meilleure gestion des usagers et une diminution des coûts en conséquence et de meilleures recettes pour la collectivité.

### ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Les deux déchèteries existantes implantées à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie sont gérées intégralement en régie, y compris l'évacuation des bennes. Seuls les ménages ont accès aux deux sites et les apports gratuits sont limités à 10 dépôts par mois.

Avec le nouveau système de contrôle d'accès mis en place en octobre 2015, les entrées sont limitées pour éviter les utilisations non conformes des sites (interdictions aux véhicules > 2 mètres, d'une longueur > 6 mètres, d'un PTAC > 3,5 tonnes et aux remorques de plus de 750 kg).

FLUX	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution % 2017 / 2016	Ratios (1)	Données Ile-de-France 2013 (ORDIF**)	Données France 2009 (ADEME)
<b>Total déchèteries</b>	<b>7 492 t</b>	<b>8 446 t</b>	<b>13%</b>	<b>78,7 kg/hab</b>	<b>67 kg/hab</b>	<b>181 kg/hab</b>
<i>dont végétaux</i>	687 t	682 t	-0,7%	6,4 kg/hab	55 kg/hab	55 kg/hab
<i>dont gravats</i>	2 643 t	2 999 t	13%	28 kg/hab	51,3 kg/hab	51,3 kg/hab
<i>dont bois</i>	339 t	372 t	10%	3,5 kg/hab	4 kg/hab	
<i>dont ferrailles</i>	187 t	131 t	-29%	1,2 kg/hab	1 kg/hab	25,7 kg/hab
<i>dont cartons</i>		16 t		0,15 kg/hab	1 kg/hab	
<i>dont mobilier filière éco-organisme</i>		199 t		1,9 kg/hab		
<i>dont DEEE</i>	191 t	210 t	10%	2 kg/hab	1 kg/hab	
<i>dont DIB</i>	3 336 t	3 728 t	12%	34,8 kg/hab	28 kg/hab	
<i>dont déchets ménagers spéciaux</i>	110 t	122,79 t	12%	1,1 kg/hab	1 kg/hab	
<i>Dont DDM hors éco organisme</i>	30 t	33 t	11%	0,3 kg/hab		
<i>Dont DDM filière éco-organisme</i>	68 t	68,5 t	1%	0,6 kg/hab		
<i>dont prestation exceptionnelles (gaz, pneu, amiante...)</i>	0 t	6 t		0,06 kg/hab		
<i>dont huile de vidange</i>	11t	14 t	27%	0,1 kg/hab		
<i>Dont huile végétale</i>	1,3t	1,3 t	7%	0,01 kg/hab		

(1) : population légale 2015 Haut Val de Marne : 107 289 hab.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers 2014	Nombre d'usagers 2015	Nombre d'usagers 2016	Nombre d'usagers 2017	Evolution 2015 2016	Evolution 2016 2017
Sucy-en-Brie	28 236	23 590	24 854	24 486	+ 5%	- 2%
La Queue-en-Brie	21 050	20 699	23 760	26 992	+ 15%	+ 14%
Total	49 286	44 289	48 614	51 478	+ 10%	+ 6%

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, un nouveau contrôle d'accès en déchèterie par carte a été mis en place. Seuls les ménages ont accès aux deux déchèteries du secteur Haut Val de Marne et les apports restent gratuits et limités à 10 dépôts par mois. Les voitures particulières ainsi que les véhicules utilitaires légers sont autorisés à l'exception de ceux ayant une hauteur supérieure à 2 mètres, une longueur supérieure à 6 mètres, un PTAC supérieur à 3,5 tonnes et les remorque de plus de 750 kg sont également interdites. Ce nouveau règlement a entraîné une diminution de 10,14 %, entre 2014 et 2015. En 2016 et 2017, malgré des contrôles réguliers, une fraude non négligeable est constatée (hausse de fréquentation de 5 à 10% par an), avec des entrepreneurs qui récupèrent des cartes auprès de particuliers pour leur usage professionnels. Un durcissement du règlement d'accès est en cours de réflexion pour limiter cette fraude et permettre un meilleur contrôle des entrées de véhicules utilitaires.

## IV - TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

### ■ Secteur Plaine centrale

Secteur Plaine centrale Alfortville - Créteil - Limeil- Brevannes	2016	2017	Evolution 2016/2017	Ratios 2017 <sup>(2)</sup>	Données Ile-de-France 2015 (ORDIF)	Données France 2011 (ADEME)
<b>Total collecte en porte à porte</b>	<b>53 768 t</b>	<b>53 645 t</b>	<b>-0,2%</b>	<b>334 kg/hab</b>	<b>386 kg/hab</b>	<b>396 kg/hab</b>
<i>dont déchets ménagers résiduels</i>	38 995 t	38 960 t	-0,1%	242 kg/hab	289 kg/hab	288 kg/hab
<i>Dont recyclables secs y compris refus de tri</i>	9 368 t	9 478 t	1,2%	59 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages/papiers</i>	6 033 t	6 121 t	1,5%	38 kg/hab	35 kg/hab	48 kg/hab
<i>dont cartons ZAC</i>	938 t	895 t	-4,5%	6 kg/hab	--	--
<i>dont verre</i>	2 084 t	2 052 t	-1,5%	13 kg/hab	20 kg/hab	29 kg/hab
<i>dont déchets végétaux</i>	1 998 t	1 960 t	-1,9%	12 kg/hab	18 kg/hab	19 kg/hab
<i>dont encombrants</i>	3 720 t	3 656 t	-1,7%	23 kg/hab	24 kg/hab	12 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>	<b>854 t</b>	<b>964 t</b>	<b>12,9%</b>	<b>6 kg/hab</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>8 155 t</b>	<b>4 808 t</b>	<b>-41,0%</b>	<b>30 kg/hab</b>	<b>67 kg/hab</b>	<b>195 kg/hab</b>
<b>Apport volontaire</b>	<b>2 093 t</b>	<b>2 547 t</b>	<b>21,7%</b>	<b>16 kg/hab</b>		
<b>Services municipaux et territoriaux(1)</b>	<b>8 482 t</b>	<b>8 594 t</b>	<b>1,3%</b>	<b>53 kg/hab</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<i>dont déchets des services municipaux</i>	3 166 t	3 266 t	3,2%	20 kg/hab	--	--
<i>dont déchets des services GPSEA</i>	5 316 t	5 328 t	0,2%	33 kg/hab	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>73 351 t</b>	<b>70 558 t</b>	<b>-3,8%</b>	<b>439 kg/hab</b>	<b>--</b>	<b>--</b>

(1) Déchets générés par l'activité des services communaux et territoriaux (espaces verts, voirie, bâtiments, propreté, etc.)

(2) Population légale Insee 2015 Plaine centrale : 160 788 hab.

En 2017, le poids total des déchets pris en charge par Plaine centrale s'élève à 70 558 tonnes (contre 73 352 t en 2016) et se répartit comme suit :

- **56 192 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **2 547 tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés) ;**
- **964 tonnes de tas sauvages collectés ;**
- **4 808 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **8 594 tonnes produites par les services municipaux et territoriaux.**

Le tonnage global est en recul de 3,8 % par rapport à 2016, en raison de la réduction des quantités de déchets déposés en déchèteries.

On note en revanche une légère augmentation des tonnages collectés en porte à porte (+0,6%) avec :

- une augmentation des recyclables collectés (emballages, journaux, cartons et verre) en raison de la mise en place depuis octobre 2016 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et en acier/aluminium. Le ratio de 59 kg/hab. est toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2015, source : ORDIF) ;
- une diminution des quantités de déchets verts collectés en sacs et fagots (-1,9 %) ;
- une légère augmentation de la production de déchets résiduels par habitant (253,8 kg/hab. en 2017 contre 251,4 kg/hab. en 2016). Comme en 2016, la production reste inférieure au ratio régional (289 kg/hab en 2015, source : ORDIF).
- une diminution de 1,7% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 22,6 kg/hab. reste inférieur au ratio en l'Île-de-France de 24 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassé quotidiennement sur le secteur augmente de 12,9 %. Cette augmentation est très en deçà des 41% de diminution de flux observée sur le réseau de déchèteries. Ainsi, le durcissement des conditions d'entrée sur les sites, en application stricte du règlement interne, notamment au niveau du contrôle des professionnels, n'entraîne pas de report de flux significatif sur des dépôts sauvages.

### Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2017, l'équivalent de 312,3 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur contre 374,3 kg/hab. en 2008, soit une diminution de 62 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, progressée de 4,3%.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- les efforts en matière de prévention ;
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par de grandes fluctuations. En effet, entre 2004 et 2007, l'augmentation des tonnages est directement liée à l'ouverture des sites de Limeil-Brévannes (en 2003) et d'Alfortville (en 2006). Puis, au cours des périodes 2009-2010 et 2013, ce sont des problèmes importants d'exploitation avec intrusions illicites et dépôts intempestifs en grandes quantités qui ont favorisés les augmentations et ce malgré les mesures prises (portiques, limiteurs de gabarit...).

Loin de faire exception, les déchèteries de la collectivité, comme la plupart en France, connaissent des pillages réguliers de ferrailles et des utilisations non conformes. Grâce aux efforts déployés en matière d'organisation, les tonnages sont revenus, depuis l'année 2014, à un niveau de plus en plus bas.

Globalement, sur les dix dernières années (2008/2017), la production de déchets sur le secteur a diminué de 8,4 % alors que la population totale a progressé de 19 %.

## ■ Secteur Haut Val-de-Marne

FLUX	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution % 2017 / 2016	Ratios <sup>(1)</sup>	Données Ile de France 2015 (ORDIF)	Données France 2011 ADEME
<b>Total porte à porte</b>	<b>42 347 t</b>	<b>42 513 t</b>	<b>+0,4%</b>	<b>396 kg/hab</b>	<b>386 kg/hab</b>	<b>395 kg/hab</b>
<i>dont Déchets ménagers résiduels</i>	26 818 t	26 608t	-0,8%	248 kg/hab	289 kg/hab	288 kg/hab
<i>dont recyclables secs dont refus</i>	<b>6 481 t</b>	<b>6 746t</b>	<b>+4</b>	<b>63 kg/hab</b>	<b>55 kg/hab</b>	<b>75 kg/hab</b>
<i>dont emballages triés entrants</i>	4 418 t	4 649t	+5%	43 kg/hab	35 kg/hab	47,60 kg/hab
<i>dont verre</i>	2 063 t	2 097t	+12%	20 kg/hab	20 kg/hab	28,90 kg/hab
<i>dont végétaux</i>	6 030 t	6 048t	+0,3%	56 kg/hab	18 kg/hab	19 kg/hab
<i>dont encombrants</i>	3 019 t	3 110t	+3%	29 kg/hab	24 kg/hab	12 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>		<b>65t</b>		<b>0,6 kg/hab</b>		
<b>Déchèteries</b>	<b>7 492 t</b>	<b>8 446t</b>	<b>+13%</b>	<b>79 kg/hab</b>	<b>67 kg/hab</b>	<b>195 kg/hab</b>
<b>Apport volontaire</b>	<b>252 t</b>	<b>287t</b>	<b>+14%</b>	<b>2,7 kg/hab</b>		
<b>Total services municipaux <sup>(2)</sup></b>	<b>4 204 t</b>	<b>4 024t</b>	<b>-4,%</b>	<b>37 kg/hab</b>		
<b>Total</b>	<b>54 296 t</b>	<b>55 335t</b>	<b>+2%</b>	<b>516 kg/hab</b>		<b>590 kg/hab</b>

(1) Population légale 2015 Haut Val de Marne : 107 289 hab.

(2) Déchets collectés par les services territoriaux dans les centres techniques municipaux. Déchets issus de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, collectes des dépôts sauvages, etc.

Le détail des tonnages de déchets ménagers collectés en apport volontaire depuis 2011 se répartissent comme suit :

FLUX	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution % 2016 / 2015	Evolution % 2017 / 2016	Ratios <sup>(1)</sup>
<b>Total apport volontaire</b>	<b>252 t</b>	<b>287 t</b>	<b>+29%</b>	<b>+14%</b>	<b>2,67 kg/hab</b>
<i>dont verre</i>	191 t	221 t	+25%	+16%	2,1 kg/hab
<i>dont papier (Pap jusqu'en 2009)</i>	50 t	56 t	+63%	+12%	0,5 kg/hab
<i>dont DMS</i>	11 t	10 t	-8%	-16%	0,09 kg/hab

(1) : population légale 2015 Haut Val de Marne : 107 289 habitants

En 2017, le poids total des déchets pris en charge sur le secteur Haut Val-de-Marne s'élève à 55 335 tonnes (54 296 t en 2016) répartis comme suit :

- **42 513 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,**
- **287 tonnes en apport volontaire ;**
- **8 446 tonnes déposées en déchèteries ;**
- **4 024 tonnes produites par les services municipaux.**

Le tonnage global est en hausse de 1,9 % par rapport à 2016, principalement en raison de l'augmentation de la population de 0,8 % et d'une augmentation cette année encore des tonnages de déchèteries (+954 tonnes, soit +12,7%).

La progression des quantités d'emballages collectés ralentie, mais reste positive cette année aussi, à +5%, grâce au travail des ambassadeurs du tri dans le cadre du Plan de Relance avec Eco-Emballages (actions menées essentiellement sur 2016).

Sur les flux collectés en porte à porte, on constate :

- une augmentation de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Ce ratio de 62,88 kg/hab. de recyclables secs est toujours au-dessus des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2015, source : ORDIF) ;
- une forte production de déchets verts, comme en 2016 ;
- une légère baisse de la production de déchets résiduels (248 kg/hab. contre 252 kg/hab. en 2016), inférieure au ratio régional (référence année 2015, source : ORDIF).
- une augmentation de 3 % des encombrants. Le poids moyen par habitant de 29 kg/hab. est supérieur au ratio pour l'Île-de-France qui est de 24 kg/hab. (source : ORDIF).

### Evolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2017, l'équivalent de 310,9 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le secteur du Haut Val-de-Marne contre 338,4 kg/hab. en 2007, soit une diminution de 27,5 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, beaucoup progressé (+ 31%).

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- les efforts en matière de prévention ;
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par une constante augmentation des tonnages : + 3431 tonnes soit + 71,5% en 10 ans.

Cette augmentation s'explique, sur les premières années, par la montée en charge de la déchèterie de la Queue-en-Brie, ouverte en 2006, puis depuis environ 6 ans, par une augmentation des utilisations « extra-ménagères ». En effet, la fréquentation est relativement stable entre 2011 et 2014 (autour de 47 000 visites par an).

Une baisse notable est constatée en 2015 à la suite de la mise en place du contrôle d'accès par carte à code-barres, puis tendance légèrement à la hausse en 2016-2017 (+6,4%), mais ce sont surtout les dépôts qui sont de plus en plus conséquents : de 141 kg/visite en 2008 à 160 kg/visite en 2017 (+13,5%).

Globalement, sur les dix dernières années (2007 / 2017), la production de déchets sur le secteur du Haut Val-de-Marne a diminué de 1%. Cette diminution est essentiellement

imputable à la baisse générale des quantités de déchets ménagers résiduels collectés en porte à porte.

Il convient de noter également, que la population totale du territoire a progressé sur la même période de 8,1 %, ce qui signifie qu'en proportion, la production de déchets sur le secteur a diminué non pas d'1%, mais de 8,5%.

### ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

<u>Ville de Bonneuil sur Marne</u>	2016	2017	Evolution 2016/2017	Ratios 2017 kg/hab <sup>(1)</sup>	Données Ile-de-France 2015 (ORDIF)	Données France 2011 (ADEME)
<b>Total collecte en porte à porte</b>	<b>6 191 t</b>	<b>6 125 t</b>	<b>-1%</b>	<b>362 kg/hab</b>	<b>386 kg/hab</b>	<b>396 kg/hab</b>
<i>dont déchets ménagers résiduels</i>	4 778 t	4 694 t	-2%	278 kg/hab	289 kg/hab	288 kg/hab
<i>Dont recyclables secs y compris refus de tri</i>	602 t	593 t	-3%	34 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
<i>dont emballages/papiers</i>	473 t	404 t	-15%	24 kg/hab	35 kg/hab	48 kg/hab
<i>dont verre</i>	129 t	180 t	39%	11 kg/hab	20 kg/hab	29 kg/hab
<i>dont déchets végétaux</i>	251 t	250 t	-0,5%	15 kg/hab	18 kg/hab	19 kg/hab
<i>dont encombrants</i>	560 t	598 t	7%	35 kg/hab	24 kg/hab	12 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>	--	<b>25,4 t</b>	--	--	--	--
<b>Déchèteries</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>		
<b>Apport volontaire (DMS Camion Planète)</b>	<b>4,3 t</b>	<b>7,7 t</b>	<b>81%</b>	<b>0,46 kg/hab</b>	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>6 195 t</b>	<b>6 158 t</b>	<b>-0,6%</b>	<b>364 kg/hab</b>	--	--

(1) Population légale Insee 2015 ville de Bonneuil sur Marne : 16 903 hab.

En 2017, le poids total des déchets ménagers pris en charge sur la ville de Bonneuil-sur-Marne s'élève à 6 158 tonnes (6 195 tonnes en 2016) répartis comme suit :

- **6 125 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;**
- **25 tonnes de dépôts sauvages ;**
- **8 tonnes de déchets toxiques ménagers (DMS) en apport volontaire avec le camion Planète.**

Le tonnage global est en baisse de 0,6 % par rapport à 2016, principalement en raison d'une baisse des tonnages de déchets résiduels et des emballages/papiers (-153 tonnes sur ces 2 flux).

Sur les flux collectés en porte à porte, il en ressort :

- une baisse de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Le ratio de 34 kg/hab. de recyclables secs est en-dessous des ratios constatés en Ile-de-France (55 kg/hab. en 2015, source : ORDIF) ;
- une stabilité des quantités de déchets verts collectés ;
- une baisse de la production de déchets résiduels (272 kg/hab. contre 277 kg/hab. en 2016). Comme en 2016, la production reste inférieure au ratio régional (289 kg/hab en 2015, source : ORDIF) sur le territoire.
- une augmentation des encombrants. Le poids moyen par habitant de 35 kg/hab. est supérieur au ratio pour l'Île-de-France qui est de 24 kg/hab. (source : ORDIF).

### Evolution de tonnages collectés sur 11 ans

En 2017, l'équivalent de 313 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels a été collecté en porte à porte sur le territoire contre 335 kg/hab. en 2007, soit une diminution de 22 kg/hab.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries ;
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

Globalement, sur les onze dernières années (2007-2017), la production de déchets sur le territoire a diminué de 6,6%. Cette diminution est essentiellement imputable à la baisse générale des quantités de déchets ménagers résiduels collectés en porte à porte.

A noter également, que la population totale du territoire a progressé sur la même période de 5 %.

## ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

### ▪ Secteur Plaine centrale

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- ✓ un centre de tri des déchets : recyclables secs situé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ un centre de transfert : verre d'emballage, encombrants, déchets végétaux localisé à Limeil-Brévannes ;
- ✓ des centres de traitement spécialisés, notamment pour les DMS et les DEEE respectivement situés à Etampes et à Sarcelles ;
- ✓ un centre d'enfouissement technique de classe 2 et 3 localisé à Soignolles-en-Brie ;
- ✓ une usine d'incinération : avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

### La valorisation matière ou le recyclage des déchets collectés en porte-à-porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte (bacs jaunes) sont triés et conditionnés sur le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, c'est ce qu'on appelle les refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables etc.). Ils sont incinérés sur le site de CIE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.



### Le centre de stockage des déchets ultimes

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de Suez Île-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des « lixiviats » ou « jus de décharge » en station d'épuration (Prêles-en-Brie) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).

### La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Créteil Incinération Energie (CIE), implantée à Créteil. L'usine est exploitée par Novergie, filiale de Suez Environnement. GPSEA est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine CIE.

Le SMITDUVM est composé, en 2017, de 3 Etablissements Publics Territoriaux (Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne&Bois, Grand Orly Seine Bièvre) pour les communes de Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne.

L'incinération des déchets permet de réduire le volume de déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Le centre d'incinération est équipé d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 44 818 tonnes de produits sortis de CIE ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (45 %), et 5 % ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie. Le tonnage restant est lié à l'effet stock des phases de traitement du mâchefer.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux ad hoc. Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur :

<http://mesures-environnementales.sita.fr/view/site/creteil-94028>

## Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2016	2017	Evolution 2016/2017	Performance	Données <sup>(3)</sup> France 2010 Milieu urbain
Emballages en acier	115 t	192 t	67%	1,19 kg/hab	1,10 kg/hab
Emballages en aluminium	9 t	35 t	290%	0,22 kg/hab	0,07 kg/hab
Flaconnages plastiques	530 t	710 t	34%	4,41 kg/hab	2,80 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	46 t	62 t	35%	0,39 kg/hab	0,41 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	1 645 t	1 554 t	-5,5%	9,67 kg/hab	7,16 kg/hab
Verre	2 056 t	2 315 t	13%	14,40 kg/hab	21,30 kg/hab
Journaux Magazines	1 138 t	1 392 t	22%	8,66 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	1 145 t	881 t	-23%	5,48 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu de la CS</i>	800 t	666 t	-17%	4,14 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu des ZAC</i>	345 t	215 t	-38%	1,34 kg/hab	--
Housses plastiques	70 t	171 t	144%	1,06 kg/hab	--
Cartons dit DEIC <sup>(2)</sup>	376 t	474 t	26%	2,95 kg/hab	--
Refus de tri	1 562 t	1 870 t	20%	11,63 kg/hab	--
<i>dont refus de tri de la CS</i>	1 345 t	1 659 t	23%	10,32 kg/hab	--
<i>dont refus de tri des cartons des ZAC</i>	217 t	212 t	-35%	1,32 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	7 130 t	7 786 t	9%	48,42 kg/hab	--
Total déchets	8 692 t	9 656 t	11%	60,06 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	345 t	221 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	23,5%	25,5%	8%	--	25,6% <sup>(4)</sup>
Taux de refus des papiers cartons des ZAC <sup>(1)</sup>	23,1%	23,5%	1,6%	--	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2008 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés

(4) Donnée ORDIF 2011

## ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés depuis janvier 2016 au centre de tri SUEZ de Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les types de traitements de chaque déchet et la valorisation associée.

Flux	Mode de collecte	Nature de traitement	Nature de valorisation
Ordures Ménagères	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incinération à Créteil Incinération Energie</li> </ul>	Valorisation énergétique
Déchets des marchés	Porte à porte		
Verre	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transfert au centre TAÏS Bonneuil-sur-Marne</li> <li>▪ Recyclage par Saint Gobains</li> </ul>	Valorisation matière
	Apport volontaire		
Journaux & magazines seuls	Apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri/transfert au centre SUEZ Limeil-Brévannes</li> <li>▪ Recyclage par UPM</li> </ul>	Valorisation matière
Emballages ménagers	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri au centre SUEZ Limeil-Brévannes</li> <li>▪ Recyclage par divers repreneurs</li> </ul>	Valorisation matière
Refus de tri	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri au centre SITA Limeil-Brévannes</li> <li>▪ Incinération à CIE</li> </ul>	Valorisation énergétique
Ferrailles	Déchetterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne</li> <li>▪ Recyclage</li> </ul>	Valorisation matière
Déchets Végétaux	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compostage sur la plateforme TEVA La Queue-en-Brie</li> </ul>	Valorisation matière
	Déchetterie		
Encombrants	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne</li> <li>▪ Recyclage et enfouissement</li> </ul>	Valorisation matière pour la fraction recyclable
	Déchetterie		
Gravats	Déchetterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne</li> <li>▪ Réemploi</li> </ul>	Valorisation matière
Déchets Ménagers Spéciaux	Apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri,</li> <li>▪ Recyclage et/ou incinération par Triadis</li> </ul>	Valorisation énergétique ou matière
	Déchetterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tri,</li> <li>▪ Recyclage et/ou incinération par Triadis + Eco-DDS</li> </ul>	Valorisation énergétique ou matière
DEEE	Déchetterie	Tri, recyclage et/ou incinération par Eco-Système puis EcoLogic à partir de juillet 2017	Valorisation énergétique ou matière
Huiles minérales	Déchetterie	Tri, recyclage et/ou incinération par RODOR	Valorisation énergétique ou matière
Huiles végétales	Déchetterie	Tri, recyclage et/ou incinération par Ecogras	Valorisation énergétique ou matière

## Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2016	2017	Evolution 2017 / 2016	Performance	Données(3) France 2010 Milieu urbain
Emballages en acier	123 t	138 t	12%	1,28 kg/hab	1,10 kg/hab
Emballages en aluminium	25 t	20 t	-20%	0,19 kg/hab	0,07 kg/hab
Flaconnages plastiques	490 t	6738 t	37%	6,27 kg/hab	2,80 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	62 t	64 t	4%	0,60 kg/hab	0,41 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (Cartons)	896 t	1 304 t	46%	12,16 kg/hab	7,16 kg/hab
Verre	2 254 t	2 319 t	3%	21,61 kg/hab	21,30 kg/hab
Journaux magazines	1 095 t	1 068 t	-3%	9,95 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de magasin (GM)	775 t	502 t	-35%	4,68 kg/hab	--
Refus de tri	953 t	937 t	-12%	8,73 kg/hab	--
Total déchets expédiés vers les filières (hors refus de tri)	5 720	6 086	6%	56,73 kg/hab	--
Total déchets collectés	6 673 t	7 023t	5%	65,46 kg/hab	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2008 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés

(4) Donnée ORDIF 2011

## ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au 15 avril 2017 au centre de tri de Véolia à Villeneuve-le-Roi puis, à partir du 15 avril 2017, au centre de tri de Suez à Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

### Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage (1)	2016	2017	Evolution 2016/2017	Performance 2017	Données <sup>(2)</sup> France 2010 Milieu urbain
Emballages en acier	0 t	9,5 t	--	0,56 kg/hab	1,10 kg/hab
Emballages en aluminium	0 t	0,95 t	--	0,06 kg/hab	0,07 kg/hab
Flaconnages plastiques	29 t	41 t	39%	2,4 kg/hab	2,80 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	11 t	4,2 t	-60%	0,25 kg/hab	0,41 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	108 t	239 t	123%	14,2 kg/hab	7,16 kg/hab
Verre	200 t	223 t	11%	13,2 kg/hab	21,30 kg/hab
Journaux Magazines	79 t	0 t	--	--	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	0 t	21 t	--	1,2 kg/hab	--
Refus de tri	58 t	78 t	34%	4,6 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	426 t	538 t		31,8 kg/hab	--
Total déchets	484 t	615 t	27%	36,4 kg/hab	--
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	--	41 t	--	--	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	20,4%	19,8%	-3%	--	25,6% <sup>(3)</sup>

(1) Données centre de tri

(2) Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2008 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés

(3) Donnée ORDIF 2011

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## ▪ Secteur Plaine centrale

### LES DÉPENSES DU SERVICE

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 232 533 €TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2017) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2017
Pré collecte et collecte au porte à porte	8 471 582 €
Tri et traitement des déchets	5 256 818 €
Incinération des déchets	5 777 638 €
Communication	15 262 €
Service Propreté Urbaine	1 899 839 €
Participation au SMITDUVM	23 358 €
Charges de personnel et frais assimilés	317 292 €
Programme local de prévention des déchets	49 494 €
Animations scolaires	24 285 €
Divers (matériel, fournitures, entretien...)	39 506 €
<b>Total</b>	<b>21 875 074 €</b>

#### TVA À TAUX RÉDUIT :

##### Une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités s'engageant dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'Etat, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (10 au lieu de 20 % depuis la loi de finances rectificative pour 2013, applicable au 1er janvier 2014) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

La Communauté d'agglomération ayant signé, le 17 août 2011, un nouveau contrat avec Eco-Emballages, bénéficie de cette disposition.

### Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 752 200 € TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2017
Etudes diagnostic conteneurs enterrés	5 730 €
Acquisition de composteurs dans le cadre du programme local de prévention des déchets	8 914 €
Achat de sacs de pré-collecte pour la collecte enterrée	5 586 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Alfortville	27 459 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Créteil	692 090 €
Travaux divers dans la déchèterie d'Alfortville	7 699 €
Travaux divers dans la déchèterie de Créteil	4 742 €
Travaux divers dans la déchèterie de Limeil-Brévannes	7 607 €
<b>Total</b>	<b>752 220 €</b>

### LES RECETTES DU SERVICE

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

La contribution à la TEOM en 2017 s'élève à 20 667 605 € contre 19 816 167 € pour 2016.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2017
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	20 667 605 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-Emballages)	1 047 698 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-Mobilier)	41 215 €
Vente d'éco-composteurs	420 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	354 757 €
Plan d'Amélioration de la Collecte (Eco-Emballages)	115 271 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	5 566 €
<b>Total</b>	<b>22 232 533 €</b>

#### Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 134 959 €, réparti de la manière suivante :

Recettes d'investissement (TTC)	2017
Soutien de la Région Ile-de-France au programme local de prévention des déchets	17 952 €
Participation des bailleurs sociaux pour l'implantation de conteneurs enterrés à Alfortville	115 092 €
Soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques	1 916 €
<b>Total</b>	<b>134 959 €</b>

### Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil de territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

<u>Coût global du service de gestion des déchets urbains</u>	
<b>2016</b> Population de référence 161 012 hab. (Insee 2014) Dépenses de fonctionnement 21 163 550 € Recettes hors TEOM 1 347 383 €	<b>2017</b> Population de référence 160 788 hab. (Insee 2015) Dépenses de fonctionnement 22 232 533 € Recettes hors TEOM 1 566 558 €

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

#### LES DÉPENSES DU SERVICE

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 657 752 €TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2017) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2017
Pré collecte et collecte au porte à porte	5 155 977 €
Tri et traitement des déchets	2 220 743 €
Incinération des déchets	3 393 523 €
Communication	18 431 €
Participation au SMITDUVM	15 485 €
Charges de personnel et frais assimilés	816 680 €
Divers (matériel, fournitures, entretien des véhicules, etc.)	57 066 €
<b>Total</b>	<b>11 620 839 €</b>

#### Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 253 060 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2017
Achat de bacs de pré-collecte	225 705 €
Réfection du mur de soutènement et ravalement des enduits dans la déchèterie de La Queue-en-Brie	23 469 €
Travaux divers dans la déchèterie de Sucy-en-Brie	3 886 €
<b>Total</b>	<b>253 060 €</b>

## LES RECETTES DU SERVICE

### Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

La contribution à la TEOM en 2017 s'élève à 12 907 338 € contre 11 972 723 € pour 2016.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2017
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	12 907 338 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	11 745 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-Emballages)	761 728 €
Soutien à la tonne recyclée (EcoMobilier)	27 576 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	495 070 €
Soutien au Plan d'Amélioration de la Collecte (Eco-Emballages)	49 118 €
<b>Total</b>	<b>14 252 574 €</b>

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2017 s'élèvent à 3 173 € et correspondent au soutien de la Région Ile-de-France à l'achat de composteurs domestiques.

*Nota bene : les données relatives au coût du service sont extraites du compte administratif (CA) 2017 et correspondent aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année.*

<u>Coût global du service de gestion des déchets urbains</u>	
<b>2016</b> Population de référence 106 409 hab. (Insee 2014) Dépenses de fonctionnement 11 335 051 € Recettes hors TEOM 1 539 588 €	<b>2017</b> Population de référence 107 289 hab. (Insee 2015) Dépenses de fonctionnement 11 657 752 € Recettes hors TEOM 1 345 236 €

## ■ Ville de Bonneuil-sur-Marne

### LES DÉPENSES DU SERVICE

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 685 090 €TTC (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit (extrait du compte administratif 2017) :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2017
Pré collecte et collecte au porte à porte	904 224 €
Tri et traitement des déchets	66 136 €
Incinération des déchets	673 983 €
Participation au SMITDUVM	2 490 €
Charges de personnel et frais assimilés	29 107 €
<b>Total</b>	<b>1 675 940 €</b>

### LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Les autres recettes sont liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

La contribution à la TEOM en 2017 s'élève à 1 695 660 € contre 1 665 832 € pour 2016.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2017
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 695 660 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-Emballages)	93 857 €
Soutien à la tonne recyclée (Ecofolio)	9 012 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	8 742 €
<b>Total</b>	<b>1 807 271 €</b>

<u>Coût global du service de gestion des déchets urbains</u>	
2016	2017
Population de référence 16 940 hab. (Insee 2014)	Population de référence 16 903 hab. (Insee 2015)
Dépenses de fonctionnement 1 518 942 €	Dépenses de fonctionnement 1 807 271 €
Recettes hors TEOM 80 432 €	Recettes hors TEOM 110 545 €

## LES PERSPECTIVES

### ▪ Secteur Plaine centrale

#### Conteneurs enterrés

En 2018, le programme d'implantation de conteneurs enterrés se poursuit et permettra le déploiement de ce dispositif notamment au droit des quartiers ci-dessous :

- l'ex-BHV à Alfortville ;
- Gizeh et Petit Pré - Sablières à Créteil ;
- Ile-de-France pour le patrimoine du bailleur France Habitation à Limeil-Brévannes.

#### Mise en place de benne Eco-Mobilier aux déchèteries de Limeil-Brévannes et de Créteil

Après étude des déchèteries et des potentialités d'accueil de celles-ci, il est prévu de poursuivre la mise en place de bennes d'Eco-Mobilier courant 2018 sur les déchèteries de Limeil-Brévannes et de Créteil. Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, sont ensuite recyclés.

### ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

#### Extension des consignes de tri

Eco-Emballages (devenu CITEO) a mené des expérimentations depuis 2011, consistant à tester des consignes de tri élargies pour les déchets d'emballages ménagers en plastique. Cette expérimentation a permis d'étudier l'opportunité d'une extension à l'échelle nationale et de fixer les conditions associées. Elle a également conduit à la définition d'un nouveau projet qui a été intégré au plan de relance pour le recyclage en 2015. Le secteur Plaine Centrale a ainsi pu entrer dans cette expérimentation dès 2016, avec un retour d'expérience favorable.

CITEO, dans le cadre de son nouvel agrément pour la période 2017-2022, lancera un nouvel appel à projet courant 2018, pour une mise en œuvre opérationnelle de l'extension des consignes de tri début 2019. Dans une logique d'harmonisation territoriale et d'amélioration des performances de tri, le secteur Haut Val-de-Marne s'inscrira dans cet appel à projet.

## Nouveau contrat de collecte

Le marché public de collecte des déchets ménagers et assimilés conclu avec la société SEPUR en date du 5 avril 2011, arrive à échéance le 4 avril 2018.

Dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité du service, les grands principes suivants ont été intégrés au nouveau contrat :

- Améliorer la qualité du service de collecte des déchets pour tous les utilisateurs en fiabilisant des conditions de réalisation de la prestation ;
- Respecter les engagements du Grenelle de l'environnement et la loi de Transition énergétique par l'utilisation de véhicules propres, la réduction de la production des déchets et l'augmentation du recyclage, etc. ;
- Préserver le cadre de vie des riverains en déployant un système performant de collecte des dépôts sauvages ;
- Innover par le déploiement des conteneurs enterrés ;
- Redéfinir, dès que cela sera possible, la collecte des encombrants pour préserver le flux pris en charge et, ainsi, utiliser les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) de manière à diminuer les coûts de traitement des déchets supportés par le Territoire.

### ▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

#### Extension des consignes de tri

Eco-Emballages (devenu CITEO) a mené des expérimentations depuis 2011, consistant à tester des consignes de tri élargies pour les déchets d'emballages ménagers en plastique. Cette expérimentation a permis d'étudier l'opportunité d'une extension à l'échelle nationale et de fixer les conditions associées. Elle a également conduit à la définition d'un nouveau projet qui a été intégré au plan de relance pour le recyclage en 2015. Le secteur Plaine Centrale a ainsi pu entrer dans cette expérimentation dès 2016, avec un retour d'expérience favorable.

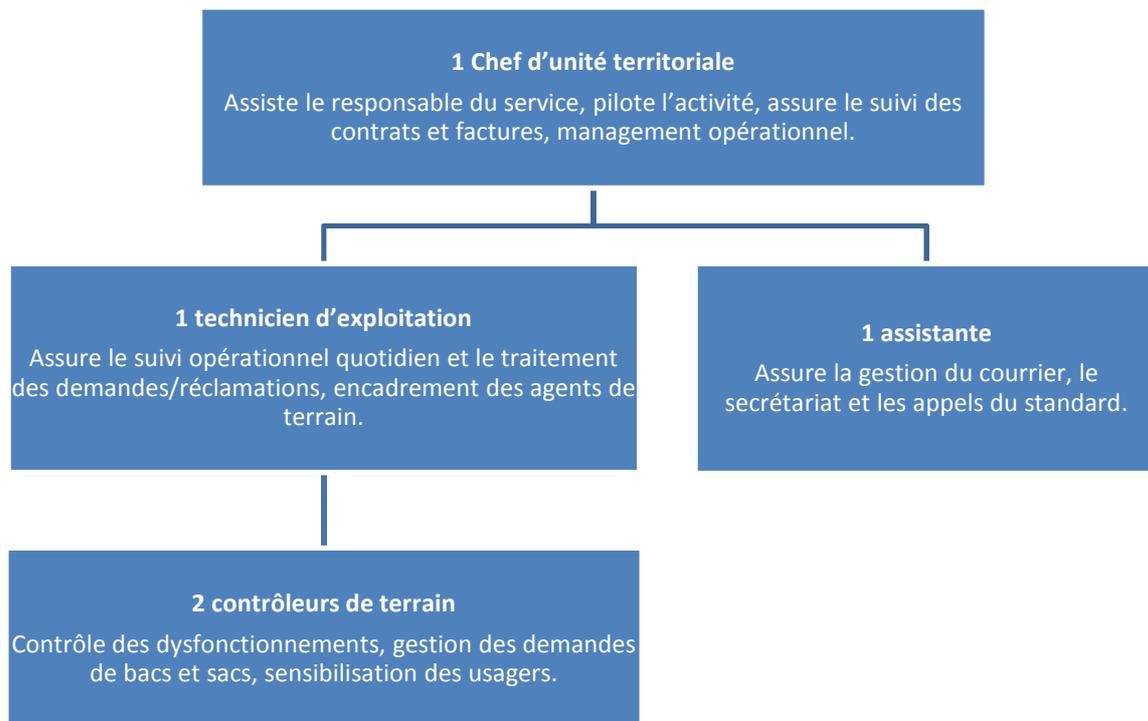
CITEO, dans le cadre de son nouvel agrément pour la période 2017-2022, lancera un nouvel appel à projet courant 2018, pour une mise en œuvre opérationnelle de l'extension des consignes de tri début 2019. Dans une logique d'harmonisation territoriale et d'amélioration des performances de tri, le territoire de Bonneuil-sur-Marne s'inscrira dans cet appel à projet.

## ANNEXES

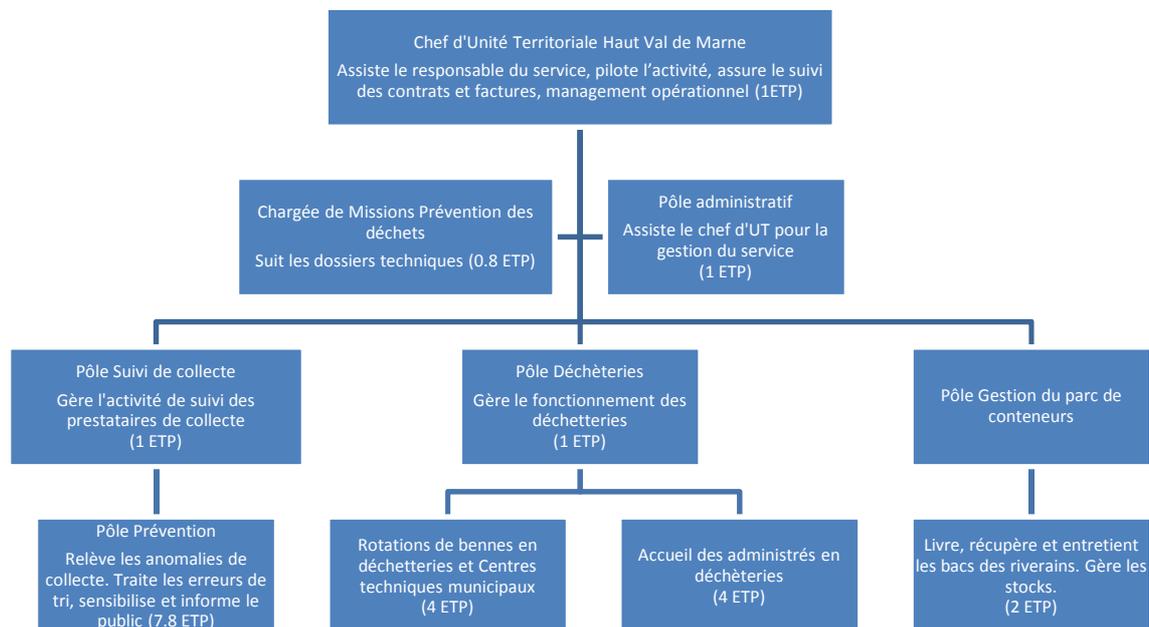
### Le service

Regroupés sous une même direction, les trois services de gestion des déchets organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.

- Secteur Plaine centrale/Bonneuil-sur-Marne



## ▪ Secteur Haut Val-de-Marne



### Les principales prestations rémunérées par Grand Paris Sud Est Avenir à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2017

## ▪ Secteur Plaine centrale

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2017 (en €TTC)
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	774 391 €
SUEZ	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés hors encombrants et dépôts sauvages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	6 195 335 €
SUEZ	Collecte et tri des encombrants et des dépôts sauvages, exploitation des déchèteries	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 279 016 €
SUEZ	Tri et traitement des emballages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 751 811 €
ECOPUR	Traitement des déchets de voirie	---	---	15 459 €
CIE	Incinération des déchets résiduels	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2017	6 009 226 €
<b>Total</b>				<b>18 025 238 €</b>

▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en 2017 (TTC)
SEPUR	Collectes en porte à porte et en apport volontaire	MP 7 ans	04/04/2018	5 182 888 €
SUEZ	Tri des emballages	MP 6 ans	28/02/2018	897 211 €
TAÏS	Traitement du verre	MP 6 ans	07/03/2018	21 170 €
TAÏS	Traitement des encombrants	MP 6 ans	07/03/2018	1 036 394 €
TAÏS	Traitement des gravats	MP 6 ans	07/03/2018	68 879 €
SEPUR	Traitement du bois	MP 6 ans	07/03/2018	10 092 €
TEVA	Compostage des déchets végétaux	MP 6 ans et 5 mois	28/02/2018	429 895 €
TRIADIS	Traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries	MP 6 ans	07/03/2018	35 437 €
TRIADIS	Ramassage et traitement des déchets dangereux des ménages en apport volontaire	MP 4 ans	07/04/2018	55 631 €
CIE	Incinération des déchets résiduels	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2017	3 421 924 €
<b>Total</b>				<b>11 159 521 €</b>

▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2017 (en €TTC)
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	34 864 €
OTUS	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés (de janvier à avril)	MP 6 ans et dix mois	15/04/2017	160 633 €
OTUS	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants (d'avril à décembre)	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	607 973 €
GENERIS	Tri et traitement des emballages (de janvier à mars)	MP 6 ans et dix mois	15/04/2017	23 720 €
GENERIS	Traitement des déchets végétaux (de janvier à mars)	MP 6 ans et dix mois	15/04/2017	2 226 €
GENERIS	Traitement des encombrants (de janvier à mars)	MP 6 ans et dix mois	15/04/2017	17 017 €
SUEZ	Tri et traitement des emballages, des déchets végétaux (d'avril à décembre)	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	74 898 €
CIE	Incinération des déchets résiduels	Délégation de service public via le SMITDUVM	31/12/2017	597 369 €
<b>Total</b>				<b>1 518 700 €</b>

## INDICATEURS sur le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets de Plaine centrale

### ▪ Secteur Plaine centrale

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Plaine centrale
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%

#### Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation		
	2016 Base population INSEE 2014	2017 Base population INSEE 2015	Données Ile-de- France 2015 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)	162 210 hab	160 788 hab	--
Tonnage total de déchets collectés	73 352 t	70 558 t	--
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)	344 kg/hab	349 kg/hab	386 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP (Ratio par habitant)	251 kg/hab	256 kg/hab	289 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)	58 kg/hab	59 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)	12 kg/hab	12 kg/hab	18 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)	23 kg/hab	23 kg/hab	24 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	23,5%	25,5%	24,4%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	50 kg/hab	30 kg/hab	67 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2017 Base population INSEE 2015	
Coût du service public à la charge de la collectivité	21 875 074 €	136 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	20 667 605 €	129 €/hab.

## ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Haut Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	7
Taux d'habitat vertical :	50%

### Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation		
	2016 Base population INSEE 2014	2017 Base population INSEE 2015	Données Ile-de- France 2015 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)	106 409 hab	107 289 hab	
Tonnage total de déchets collectés	54 394 t	55 335 t	
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)	400 kg/hab	396 kg/hab	386 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP (Ratio par habitant)	252 kg/hab	248 kg/hab	289 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)	61 kg/hab	63 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)	57 kg/hab	56 kg/hab	18 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)	28 kg/hab	29 kg/hab	24 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	21,6%	19,9%	24,4%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	70 kg/hab	79 kg/hab	67 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2017 Base population INSEE 2015	
Coût du service public à la charge de la collectivité	11 620 839 €	108 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	12 907 338 €	120 €/hab.

▪ Ville de Bonneuil-sur-Marne

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Bonneuil sur Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	1
Taux d'habitat vertical :	78%

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode <u>principal</u> de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2016 Base population INSEE 2014	2017 Base population INSEE 2015	Données Ile-de- France 2015 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)		17 293 hab	16 903 hab	--
Tonnage total de déchets collectés		6 195 t	6 158 t	--
Total déchets collectés au PàP (ratio par habitant)		358 kg/hab	362 kg/hab	386 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PàP (Ratio par habitant)		276 kg/hab	278 kg/hab	289 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PàP (ratio par habitant)		34 kg/hab	35 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PàP (ratio par habitant)		14 kg/hab	15 kg/hab	18 kg/hab
dont encombrants collectés au PàP (ratio par habitant)		32 kg/hab	35 kg/hab	24 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		20,4%	19,8%	24,4%
Déchets dangereux déposés en apport volontaire (ratio par habitant)		0,25 kg/hab	0,46 kg/hab	1 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération

Indicateurs financiers	2017 Base population INSEE 2015	
	Coût du service public à la charge de la collectivité	1 675 940 €
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	1 695 660 €	100 €/hab.

## ▪ Secteur Plaine centrale

Evolution de la TEOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Population de référence	153 362 hab	154 026 hab	153 901 hab	155 330 hab	156 984 hab	156 562 hab	158 815 hab	162 210 hab	160 788 hab	-0,88%
	INSEE 2007	INSEE 2008	INSEE 2009	INSEE 2010	INSEE 2011	INSEE 2012	INSEE 2013	INSEE 2014	INSEE 2015	--
Montant de la TEOM	15 385 935 €	15 998 008 €	16 756 759 €	17 180 872 €	18 024 946 €	19 067 726 €	19 418 497 €	19 816 167 €	20 667 605 €	4,30%
Coût à l'habitant	100 €/hab	104 €/hab	109 €/hab	111 €/hab	115 €/hab	122 €/hab	122 €/hab	122 €/hab	129 €/hab	5,22%

## ▪ Secteur Haut Val-de-Marne

Evolution de la TEOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Population de référence	104 237 hab	104 237 hab	103 713 hab	104 982 hab	105 173 hab	105 173 hab	106 262 hab	106 409 hab	107 289 hab	0,83%
	INSEE 2007	INSEE 2008	INSEE 2009	INSEE 2010	INSEE 2011	INSEE 2012	INSEE 2013	INSEE 2014	INSEE 2015	--
Montant de la TEOM	10 051 116 €	10 070 042 €	10 297 084 €	10 843 629 €	11 111 480 €	11 318 287 €	12 114 481 €	11 972 723 €	12 907 338 €	7,81%
Coût à l'habitant	96 €/hab	97 €/hab	99 €/hab	103 €/hab	106 €/hab	108 €/hab	114 €/hab	113 €/hab	120 €/hab	6,92%